

Préavis municipal no 14/2018

Demande de crédit pour l'aménagement d'un éco-point à « la ferme de la Chaux »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Lors de sa séance du 31 octobre 2011, le Conseil communal a adopté le principe d'un système de ramassage des déchets aux Monts-de-Corsier. Le but principal de cette solution de ramassage est d'optimiser la tournée du camion poubelle dans cette partie de notre commune en minimisant ses arrêts et en évitant qu'il ne circule trop sur les routes agricoles. Le concept prévoit donc la création de lieux de déposes centralisés (éco-points) et l'arrêt du ramassage porte-à-porte.

Depuis 2011, la plupart des éco-points ont été créés et le système donne entière satisfaction. Outre le gain de temps par rapport au ramassage porte-à-porte, les routes agricoles communales sont moins sollicitées par le passage de camions.

Au fil du temps, le plan d'implantation des éco-points a été adapté. Certains lieux ont été abandonnés au profit d'autres emplacements jugés plus judicieux. Toutefois, deux éco-points restent à créer pour que le système de ramassage des déchets puisse fonctionner de manière optimale. Le premier se situe sur le domaine de la Dautère et devrait être intégré à la prochaine phase de travaux de ce secteur. Le second est celui de « la ferme de la Chaux », objet du présent préavis.

Le site de « la ferme de la Chaux » possède déjà une zone plutôt sommaire consacrée au dépôt des déchets. Les bennes et conteneurs actuellement mis à disposition sont « prêtés » à la commune par les prestataires de service de ramassage et sont disposés à l'arrière du bâtiment. Cette situation n'est de loin pas idéale, tant du point de vue des volumes que des équipements installés. De plus, la question de la dépendance aux prestataires n'est guère confortable, notamment en cas de renégociation des conditions de ramassage et de transports, voire en cas de volonté de changement de partenaires. Le « prêt » à bien plaisir des équipements actuels ne serait en effet pas garanti. Relevons également que les bennes et conteneurs sont pour l'heure disposées le long d'une pente, ce qui ne permet pas un remplissage optimal et peut rendre délicat leur chargement lors du passage du transporteur.

La surface bitumineuse située à l'arrière de la ferme ayant subi les affres du temps et méritant d'être réfectionnée, il est profité des travaux sur l'emplacement de l'éco-point pour réaliser une remise en état laquelle permettra d'assumer la rotation des camions poubelle de manière durable.

2. Objet du présent préavis

Il est proposé aujourd'hui l'aménagement d'un éco-point avec container hors sol au lieu-dit « la ferme de la Chaux ».

Descriptif du projet :

Le projet prévoit la création d'une place de dépose de container hors sol, l'achat de containers et le resurfaçage de l'accès à cet éco-point.

Contrairement aux autres éco-points situés sur la Commune, ce dernier sera composé de containers hors sol au lieu des containers semi-enterrés (Molok). Ce choix a été motivé essentiellement par un souci d'économie. En effet, par cette solution, un gain substantiel (évalué globalement à CHF 5'000.00 par conteneur) sera réalisé, essentiellement en ce qui concerne les travaux de génie civil puisqu'il ne sera pas nécessaire de réaliser une fouille profonde. Il faut garder à l'esprit que des containers semi-enterrés sont privilégiés notamment pour minimiser leur impact visuel dans la zone d'implantation. Or, dans notre cas, nous ne nous trouvons pas dans un secteur sensible du point de vue paysagé.

Les containers choisis seront repartis comme ceci :

- 2 containers hors sol 4'000 l pour les incinérables.
- 2 containers hors sol 4'000 l pour le papier et le carton.
- 3 containers hors sol 2'000l pour le verre.
- 1 container pour le PET.
- 1 container GastroVert.

La place de dépose des containers sera réalisée en béton et sera composée de 6 planies pouvant accueillir au total 7 containers. Ces planies permettront aux containers d'être posés le plus possible à plat. Cependant une pente de 2 % a été prévue pour permettre l'écoulement des eaux de pluie. Une petite zone réalisée en dalle béton sera utilisée pour installer les containers de PET et GastroVert.

Comme déjà stipulé, nous profiterons de ces travaux pour refaire le revêtement bitumineux de l'accès à l'éco-point qui est passablement dégradé et doit supporter les manœuvres des camions de ramassage.

3. Travaux de génie civil, aménagement de la place, équipements

L'aménagement des places nécessite des travaux de génie civil, notamment les terrassements et le revêtement. Sur la base de soumissions rentrées, les chapitres et coûts sont les suivants, prix TTC :

Génie civil – Aménagement de la place

Construction de l'éco-point	CHF 43'079.50	
Réfection de la chaussée	CHF 36'547.30	
Total des travaux de génie civil (arrondis)		CHF 79'600.00

Containers et équipements

2 Containers hors-sol, incinérables, 4'000 l	}	CHF 18'000.00	
2 Containers hors-sol, papier, 4'000 l			
3 Containers hors-sol, verre, 2'000 l			
Autres containers		CHF 4'000.00	
Equipements divers		CHF 2'000.00	
Total containers et équipements			CHF 24'000.00

Total divers et imprévus (10% arrondis) CHF 10'400.00

Montant total arrondi à **CHF 114'000.00**

4. Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis,
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad'hoc chargées de l'étude de cet objet,

d é c i d e

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour l'aménagement d'un éco-point à « la ferme de la Chaux », pour un montant total de CHF 114'000.00 ;
- de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 114'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 15 ans au maximum.

Au nom de la Municipalité
le syndic le secrétaire

F. Brun B. Demierre

Annexes :

- plans de situation et des coupes

Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

Plafond d'endettement		22'000'000.00
Endettement au 30.09.2018		3'569'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	13'541'100.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 8'838.50	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 30.09.2018	- 8'080'288.70	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		5'451'972.80
Solde au plafond		12'979'027.20

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY



La Chaux

AMENAGEMENT D'UN ECO-POINT

Corseaux, le 13 juin 2018

SITUATION

bureau technique intercommunal
route de chatel-st-denis 8
1802 Corseaux

Echelle 1:200

tél: 021 923 05 20
fax: 021 923 05 21
e-mail: info@b-t-i.ch

2313



Route de Chatel-st-Denis

DP 1002

Fontaine

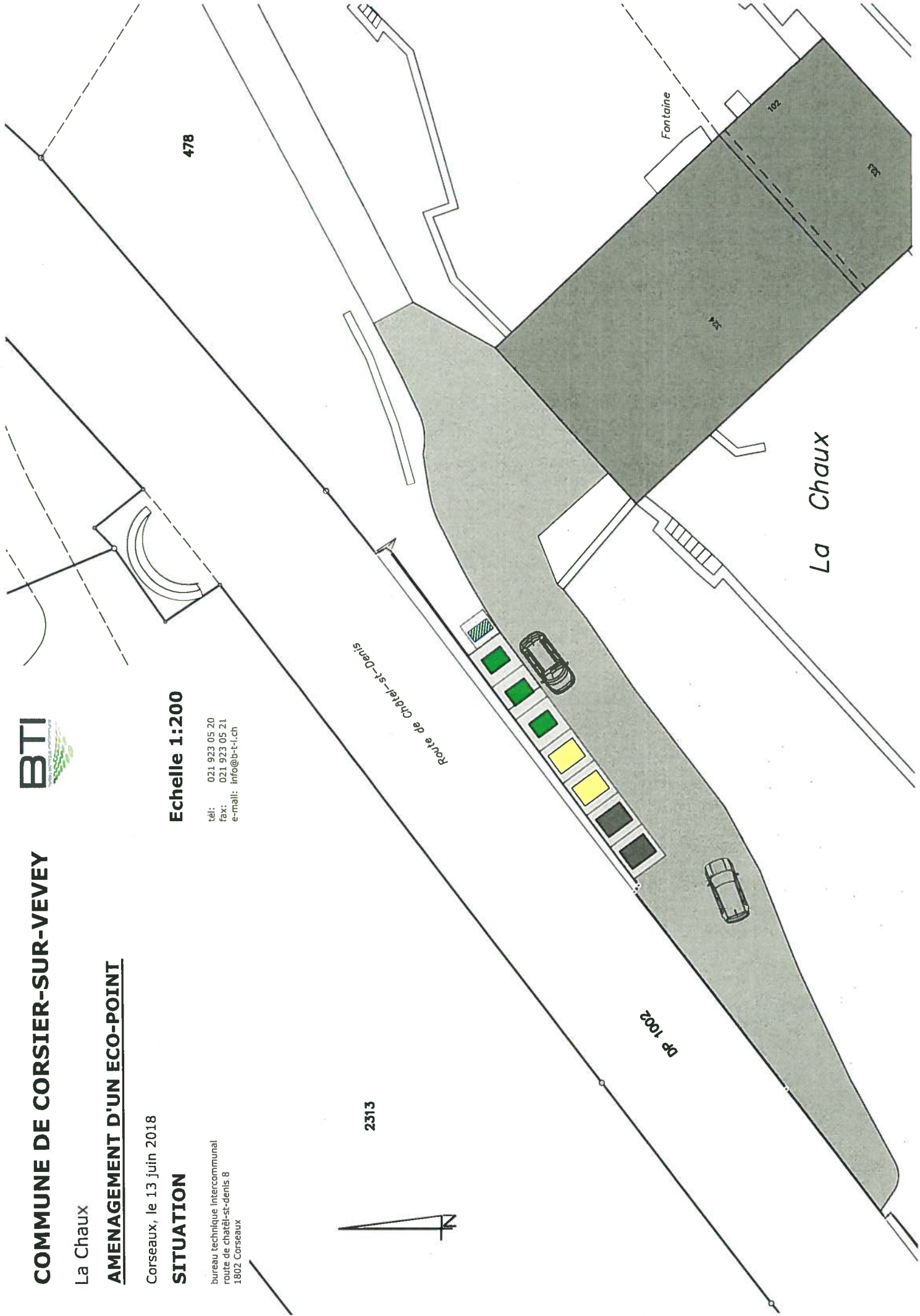
La Chaux

478

102

323

324



AMENAGEMENT D'UN ECO-POINT

Corseaux, le 13 juin 2018

PROFIL

bureau technique intercommunal
route de châtêlêt-dents 8
1802 Corseaux

Echelle 1:50

tel: 021 923 05 20
fax: 021 923 05 21
e-mail: info@b-t-i.ch

